

<b>DEPARTEMENT DE SAONE-&amp;-LOIRE</b>  <b>COMMUNAUTE URBAINE CREUSOT MONTCEAU</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b>
	<b>RAPPORT N° VI-4</b>  <b>19SGADL0032</b>

**SEANCE DU  
7 MARS 2019**

<b>Nombre de conseillers en exercice :</b> <b>71</b>
<b>Nombre de conseillers présents :</b> <b>64</b>
<b>Date de convocation :</b> <b>1 mars 2019</b>
<b>Date d'affichage :</b> <b>8 mars 2019</b>

<b>OBJET :</b> <b>Travaux sur réseaux d'assainissement et d'eau potable sur l'ensemble des communes du territoire communautaire - Lot 1 : assainissement collectif - Autorisation préalable de signature d'un accord-cadre à bons de commande (procédure adaptée)</b>
--

<b>Nombre de Conseillers ayant pris part au vote : 71</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté pour : 71</b>
<b>Nombre de Conseillers ayant voté contre : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers s'étant abstenus : 0</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>ayant donné pouvoir : 7</b></li> <li>• <b>n'ayant pas donné pouvoir : 0</b></li> </ul>

**L'AN DEUX MIL DIX NEUF, le 07 mars à dix-huit heures trente** le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance, Salle de rencontre de l'ALTO - 2, avenue François MITTERRAND - 71200 LE CREUSOT, sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelynne COUILLEROT - M. Gilles DUTREMBLE - M. Jean-François JAUNET - Mme Sylvie LECOEUR - Mme Frédérique LEMOINE - M. Hervé MAZUREK - M. Daniel MEUNIER - M. Olivier PERRET - M. Alain PHILIBERT - M. Jérémy PINTO - Mme Montserrat REYES - M. Laurent SELVEZ - M. Jean-Yves VERNOCHE

**VICE-PRESIDENTS**

M. Abdoukader ATTEYE - M. Alain BALLOT - Mme Josiane BERARD - Mme Jocelyne BLONDEAU-CIMAN - Mme Jocelyne BUCHALIK - M. Roger BURTIN - Mme Edith CALDERON - M. Christian CATON - M. Michel CHAVOT - M. Gilbert COULON - Mme Catherine DESPLANCHES - M. Lionel DUBAND - M. Lionel DUPARAY - M. Bernard DURAND - Mme Marie-France FERRY - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Roland FUCHET - M. Sébastien GANE - Mme Josiane GENEVOIS - M. Jean GIRARDON - M. Jean-Luc GISCLON - Mme Danielle GOSSE - M. Pierre-Etienne GRAFFARD - M. Gérard GRONFIER - M. Jean-Marc HIPPOLYTE - Mme Marie-Claude JARROT - M. Georges LACOUR - M. Jean-Claude LAGRANGE - M. Charles LANDRE - M. Jean-Claude LARONDE - M. Didier LAUBERAT - Mme Chantal LEBEAU - M. Jean-Paul LUARD - M. Marc MAILLIOT - Mme Laëtitia MARTINEZ - M. Luis-Filipe MARTINS - Mme Catherine MATRAT - Mme Paulette MATRAY - M. Claudius MICHEL - M. Felix MORENO - M. Jean PISSELOUP - Mme Marie-Odile RAMES - M. Dominique RAVAUULT - M. Bernard REPY - M. Marc REPY - Mme Marie ROUSSEAU - M. Enio SALCE - M. Gilles SIGNOL - M. Michel TRAMOY - M. Noël VALETTE -

**CONSEILLERS**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

Mme GRAZIA (pouvoir à Mme Montserrat REYES)  
M. POLITI (pouvoir à M. Hervé MAZUREK)  
Mme BUCHAUDON (pouvoir à Mme Sylvie LECOEUR)  
M. BAUMEL (pouvoir à M. David MARTI)  
Mme FRIZOT (pouvoir à Mme Marie-Odile RAMES)  
M. SOUVIGNY (pouvoir à Mme Jocelyne BUCHALIK)  
Mme POULIOS (pouvoir à Mme Evelynne COUILLEROT)

**SECRETARE DE SEANCE :**

Mme Jocelyne BUCHALIK



Le rapporteur expose :

« La Communauté Urbaine Creusot Montceau est amenée à intervenir régulièrement sur les réseaux d'eau potable et d'eau brute, d'assainissement collectif eaux usées et unitaires, d'assainissement eaux pluviales.

Il s'agit de travaux :

- De mise en œuvre des opérations recensées aux programmes de travaux 2019,
- De demandes ponctuelles, non programmées comprenant essentiellement :
  - o Des extensions pour les nouvelles habitations ou entreprises,
  - o Des créations ou renouvellement de branchements d'assainissement,
  - o Des réparations des réseaux,
  - o Des travaux connexes aux ouvrages d'eau ou d'assainissement (chemin d'accès, plateformes, clôtures ...),
  - o Des réfections de voirie correspondantes.

Pour l'exécution des programmes de travaux 2019, il est proposé la méthodologie suivante :

- Des consultations spécifiques seront engagées pour les opérations importantes dont le montant estimé au avant-projet est supérieur à :
  - o 75 000 € hors taxes, pour les travaux sur les réseaux d'eau,
  - o 100 000 € hors taxes, pour les travaux d'assainissement comprenant en particulier des réparations à réaliser en urgence sur le réseau d'eaux pluviales (suite à effondrement par exemple), gérés depuis 2018 en régie directe par La Communauté.
- Pour les autres opérations programmées ou pas (programme prévisionnel précisé en annexe), dont le montant estimé au niveau avant-projet est inférieur à 75 000 € hors taxes pour l'eau, et 100 000 € hors taxes pour l'assainissement, il est proposé de procéder à l'aide de deux marchés à bons de commandes :

lot	Minimum hors taxes	Maximum hors taxes
Lot n°1 : Assainissement	900 000	3 500 000
Lot n°2 : Eau	450 000	1 400 000

Les montants estimés des prestations listées aux détails quantitatifs établis pour analyser les offres s'élèvent respectivement à :

- 2 420 000 € hors taxes, soit 2 904 000 € T.T.C. pour le lot 1 – Assainissement,
- 925 000 € hors taxes, soit 1 110 000 € T.T.C. pour le Lot 2 – Eau.

Compte tenu des montants ci-avant, le lot n° 2 – eau - fera l'objet d'une décision préalable du Bureau lors de la séance du 21 mars 2019, et il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser à titre préalable Monsieur le Président à signer le marché à conclure avec l'entreprise qui sera retenue pour lot n° 1 – assainissement, pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification.

Les consultations seront lancées à la suite selon la procédure adaptée.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE CONSEIL,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré,  
DECIDE

- D'approuver le programme prévisionnel de travaux d'assainissement à entreprendre via le marché à bons de commandes à attribuer, tel qu'annexé à la délibération;

- D'autoriser à titre préalable Monsieur le Président à signer le marché à conclure avec l'entreprise qui sera retenue pour le lot n° 1 – assainissement, pour une période de 12 mois à compter de sa date de notification ;
- D'imputer les dépenses sur les lignes budgétaires, sections de fonctionnement ou d'investissement, se rapportant à la nature des travaux.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 8 mars 2019  
et publié, affiché ou notifié le 8 mars 2019

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

